

AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE

La Chapelle-du-Bourgay (76)



Cliant : COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE

Partenaire(s) : SOCORAC
Calendrier : 2007 - 2013

Missions réalisées

- AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR
- Dossier ICPE

Informations clés

- Extension de la surface d'exploitation de 2,720 m²
- 6 quais de déchargement supplémentaires

Description du projet

La déchetterie actuelle a une surface d'exploitation de 2 100 m² sur un site d'une surface totale d'environ 4 000 m².

Le projet consiste à agrandir la déchetterie existante.

Suite aux travaux d'extension, la surface du site sera d'environ 8 800 m² et la surface d'exploitation d'environ 4 920 m² répartie de la façon suivante :

- Emprise voies de circulation, stockage de benne : environ 4 080 m² ;
- Emprise bassin rétention 120 m³ et abords : environ 490 m² ;
- Emprise bassin rétention (ancien) et ses abords : environ 350 m².

La surface d'exploitation étant supérieure à 3 500 m², l'activité est alors soumise à autorisation : rubrique 2710 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La déchetterie actuelle comporte 6 emplacements de bennes en pied de quais. Le programme prévoit de porter le nombre d'emplacements de bennes à 12.

Il est également prévu 2 emplacements pour les bennes en attente non accessibles aux usagers de la déchetterie.

Le projet a par ailleurs pour objectif de faciliter l'exploitation générale du site.

Caractéristiques de la mission

Le projet prévoit :

- De garder en état les infrastructures existantes et notamment les 6 emplacements existants ainsi que le local de gardiennage ;
- D'aménager les espaces destinés aux emplacements pour la mise en place d'une armoire à déchets ménagers spéciaux (DMS), pour la mise en place de containers destinés au tri sélectif, pour le stockage de compost ;
- Apporter une solution efficace à la suppression d'une file d'attente de véhicules remontant sur la route départementale ;
- La création d'un nouveau local gardien ;
- La création d'un garage ;
- Un bassin de rétention de 120 m³ répondant à la réglementation qui impose la création d'une réserve incendie ;
- L'évacuation des eaux pluviales du site se fait en 2 temps : le nouveau bassin de 120 m³ revêtu d'une géomembrane étanche équipé d'un regard à vanne en sortie permet de maintenir le niveau d'eau réglementaire. Un bassin de rétention (bassin existant) d'une superficie de 60 m² en fond, permet quant à lui de renvoyer l'eau progressivement vers le réseau ;
- La mise en place d'un système de gestion informatisé des accès ;
- Un aménagement paysager aux contraintes d'entretien très faibles.

Il prévoit aussi tous les équipements nécessaires pour respecter la réglementation : bavettes, garde-corps, aire de stockage provisoire extérieur des déchets DMS (grille caillebotis sur fosse de rétention), éclairage extérieur, local DMS et local DEEE.